Course d'orientation nocturne

Centre équestre du Grand Poitiers (86) - Samedi 8 février 2014

RÈGLEMENT

Article 1 :
Pour pouvoir participer à la course, les coureurs doivent pouvoir présenter une licence FFCO ou un certificat médical non contre-indication à la pratique de la course d'orientation en compétition datant de moins d'un an.

Article 2 :
Les concurrents peuvent choisir de courir en individuel ou par équipe (de 2 ou 3). Deux circuits sont proposés : un circuit d'une heure et un circuit de deux heures

Article 3 :
Les membres d'une même équipe doivent rester groupés tout au long de la course, notamment au niveau des points de passage. **Les équipes qui arriveraient en ordre dispersé seraient disqualifiées.**

Article 4 :
Pour pouvoir courir en individuel, il faut être majeur le jour de l'épreuve. Les licenciés FFCO de la catégorie H16 et D16 sont autorisés à courir en individuel.

Article 5 :
Le départ en masse sera donné à 19h00 précises pour tous les participants. Pour les retardataires, il ne sera pas donné d'autre départ.

Article 6 :
La carte utilisée est une carte officielle de course d'orientation à l'échelle 1/10.000ème. Les définitions de postes et la valeur de chaque balise seront indiquées sur la carte. Le numéro de l'organisateur sera indiqué sur la carte.

Article 7 :
Le principe de l'épreuve est de rapporter le plus de points possibles, les 30 balises valant de 10 à 30 points selon leur difficulté. Le temps sert à départager les concurrents qui ont le même nombre de points. Les balises sont à faire dans un ordre libre.

Article 8 :
Le temps de course est limité à 1h00 ou 2h00 selon le circuit. Toutes les minutes de retard entamées coûteront 10 points de pénalités. L'épreuve se déroule sur la voie publique. En conséquence, vous serez responsable à cas d'imprudence ou de négligence. Tout concurrent doit porter assistance à un concurrent blessé.

Article 9 :
Matériel obligatoire en solo: lampe frontale, boussole, montre, téléphone portable, gilet fluorescent
Matériel obligatoire en équipe : une lampe frontale et un gilet fluorescent par coureur, une montre, une boussole et un téléphone portable par équipe.
Il est fortement conseillé de courir avec les jambes couvertes.

Article 10 :
L'épreuve se déroulant sur la voie publique, les concurrents doivent respecter le code de la route et ne sont pas prioritaires. En conséquence, vous serez responsable à cas d'imprudence ou de négligence. **La traversé de l'avenue du recteur Pineau et de l'avenue Jacques Cœur se fera par des passages obligatoires avec des signaleurs. La traversé de ces avenues en dehors des passages disqualifiera l'équipe ou le concurrent.**

Article 11 :
Les balises sont constituées d'un piquet métallique, d'une toile blanche et orange de 30x30cm et d'un boitier électronique type Sport Ident. Les balises ne seront pas pourvues de dispositif luminescent ou réfléchissant.

Article 12 :
En cas de dysfonctionnement d'un boitier électronique, poinçonner sur la carte.